



Exonération plus value tpe

Par **MARIEN**, le **06/09/2010** à **15:52**

Bonjour,

MARIEN est une SARL de famille , loueur de Meublés Professionnels à l'IR.

Capital 300 000€ - chiffre d'affaire environ 65 000€.

Depuis le début, 01/01/2004, la société est chaque année en pertes et ces pertes sont déduites de nos revenus.

Cette année nous avons vendu un bien et de de fait, la société va faire un bénéfice.

En regardant sur différents sites, les TPE sont exonérés d'impôts sur les plus values.

qu'en est-il exactement si on considère que les pertes précédentes ont été défiscalisées alors que le report à nouveau de la société est très largement négatif.

quelles écritures passer pour comptabiliser l'opération de vente et les conséquences de la plus value

Merci de votre réponse